

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-278

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	10 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros de l'action 02 Démarches interministérielles et communication du programme 207 sécurité et éducation routière vers l'action 01 Ordre public et protection de la souveraineté du programme 176 Police nationale

Amendement d'appel.

À l'occasion de la clôture du « Beauvau de la sécurité », Emmanuel Macron avait annoncé une loi de programmation pour les sécurités intérieures, qui devrait être présentée en Conseil des ministres au début de l'année 2022. Le chef de l'État a dit vouloir « doubler sur dix ans » la présence de policiers sur le terrain et prévoit une enveloppe de 500 millions d'euros pour les premières mesures retenues dans le cadre de la consultation.

Que ne l'a-t-il fait plus tôt ?

Par ailleurs, comment ne pas être surpris par l'annonce que les policiers auront un nouveau « polo modernisé » et un calot au lieu de la casquette à partir du premier trimestre 2022, a par ailleurs annoncé le chef de l'État.

Est-ce bien là la priorité, quand partout sur le territoire national l'insécurité est grandissante, sans que l'on puisse avec sérieux dire qu'il s'agit d'un « simple sentiment » ?